



---

### **Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 21 juin 2022**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-10 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2022 d'un montant total de 186'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, charges d'énergies et subventions ;
- Par 19 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'700'000 F, destiné à la réalisation d'un espace multisports public, sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie, sis chemin de la Californie 34, sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;
- Par 19 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'000'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme, au stade de la Californie, sis chemin de la Californie 34, sur la parcelle N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 160'000 F, destiné au réaménagement du centre du village, au niveau de la route d'Hermance 110, sur la parcelle N° 8122 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;
- A l'unanimité (22 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-14 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, sur les parcelles N°s 9989 et 10063 de la commune de Collonge-Bellerive, sises chemins de Charvel 9 et de la Californie 29, propriété de propriétaires privés, ainsi qu'à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80'000 F destiné à la construction d'un cheminement sur la parcelle N°10063 ;
- Par 21 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-15 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, sur la parcelle N° 7857 de la commune de Collonge-Bellerive, sise chemin de la Carcellière, propriété en dépendance de plusieurs parcelles privées, ainsi qu'à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant global de 110'000 F, destiné à la construction d'un éclairage public ;
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné à l'attribution de subventions dans le cadre d'un programme visant la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> par l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur dans les villas et copropriétés des particuliers de la commune de Collonge-Bellerive ;
- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 22-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'250'000 F, destiné au réaménagement de la plage de la Nymphé, sise au chemin du Milieu, sur la parcelle N° 7160 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;



- A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a préavisé favorablement la délibération 22-18 relative à la modification des limites de zones, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive, création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone de bois et forêts, secteur « la Combe », plan N° 30207-515, sur les parcelles N° 6165, 9634 et 9636, propriété de l'Etat de Genève

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 9 septembre 2022.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la résolution suivante :

- A l'unanimité (21 oui) le Conseil municipal a approuvé la résolution 22-04 relative à la nomination de M. Mathieu Jacquéroz au grade de lieutenant au sein de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive

Les textes de ces décisions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.

---

#### Attribution de subvention à l'étranger

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté l'attribution de subventions à l'étranger pour 2022 à 28 associations, pour 29 projets, pour un montant global de 109'800 F.